



AVIS de COURSE

TROPHEE Saint Clair 2017.

Samedi 20 et Dimanche 21 Mai 2017

Comptant pour les classements du 18^{ème} Trophée Départemental Habitable de l'Hérault

Grade : 5 B

Autorité organisatrice : Société Nautique de Sète

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1- les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV),

1-2 Le Règlement du 18^{ème} Trophée Départemental Habitable de l'Hérault

1.3- les Règlements Fédéraux,

1-4- les règles de course de la classe HN Osiris

1-5 La section B du RIPPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3-1 -La régata est ouverte à :

3.1.1- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale armés au minimum en Catégorie C de conception et homologables pour pouvoir naviguer à moins de 6 milles d'un abri. des classe

3.1.2- tous les bateaux du système à handicap OSIRIS HABITABLES

3.2- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition**
- ou leur licence ClubFFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la**

- voile en compétition datant de moins d'un an
- une autorisation parentale pour les mineurs
- Les licences journalières seront autorisées pour les équipiers
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Carte d'identité Osiris en cours de validité obligatoire

4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants:

Classes :A, B, C, L, R1, R2 : 35 €

Classes D, E, F, R3 : 45 €,

[Toutes les infos sur ce lien \(Inscription, AC, IC, etc...\)](#)

5 PROGRAMME

Samedi 20 mai

9:00 à 12:00 H Confirmation des inscriptions

Contrôles des certificats de jauge

12:30 Briefing Skipper

13:30 1^{er} signal d'avertissement

17:30 Annonce des résultats Course du jour

18:00 *Apéritif plus buffet dînatoire 15 € par personne réservation avant le jeudi 18 mai après cette date 20 €.*

Dimanche 21 Mai

10:00 Briefing

11:00 Mise à disposition sur l'eau pour courses à suivre

17:00 Proclamation des résultats et Remise des prix

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type : Côtier et / ou Construits.

L'emplacement de la zone de course est le plan d'eau de Sète Golfe du Lion.

8 CLASSEMENT

Application du système « H » tel que défini en 3.6 des Règles de courses de la

Classe OSIRIS Habitables.

Toutes les courses seront courues au coefficient 1.

Aucune course ne sera retirable.

Pour l'attribution du Challenge, il sera retenu le classement toutes classes.

9 PLACE AU PORT

Des places de stationnement à Port Saint Clair sont mises gratuitement à la disposition des participants.

Pour réserver, contacter la Capitainerie au 04 67 74 98 97

10 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 PRIX:

Sans objet.

13 DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa propre responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel ou corporel.

14 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

*Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SETE - Base Tabarly-Môle Saint Louis 34200 SÈTE
Tél : 04 67 74 86 16 : email: voilesportive@snet.com*